

4 boulevard de l'ancienne voie ferrée 32300 Mirande - tél : 05 62 66 72 90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept février à 17h30,

Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle des fêtes de BELLOC-SAINT-CLAMENS sur la convocation qui leur a été adressée par M. DUPOUEY Francis - Président.

Date de la convocation : 17 février 2026

Nombre de membres : 92 Etaient présents : 51 délégués Procurations : 4

Secrétaire de séance : Madame Martine MOCHI TUJAGUE, déléguée titulaire de la commune de MIÉLAN

Objet : Vote du compte financier unique (CFU) 2025 de Madame la Responsable du service de gestion comptable de MIRANDE et Monsieur l'ordonnateur.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Par son article 205 la loi de finances pour 2024 généralise le CFU et le rend obligatoire pour l'exercice 2026. L'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 rappelle la généralisation du compte financier unique – JO n° 0136 du 13 juin 2025.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Section d'investissement	Prévues	Réalisées	Différence R.A.R.
Dépenses	894 297,00	490 964,54	
Recettes	894 297,00	94 538,62	
Reste à réaliser dépenses	306 280,26		- 251 280,26
Reste à réaliser recettes	55 000,00		
Bilan exercice/Résultat de clôture		-396 425,92	
Excédent antérieur reporté (001)		495 477,38	
Résultat d'investissement		99 051,46 €	

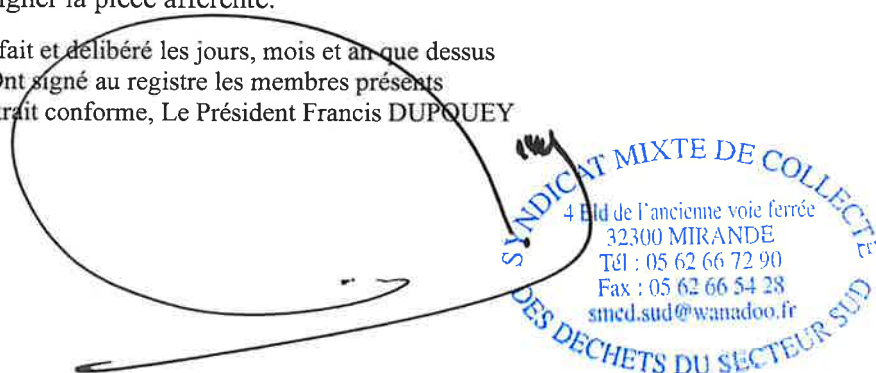
Section de fonctionnement	Prévues	Réalisées	Total cumulé
Dépenses	3 796 961,00	3 109 465,66	
Recettes	3 796 961,00	3 482 947,23	
Bilan exercice/Résultat de clôture		373 481,57	
Excédent antérieur reporté (002)		355 731,25	
Résultat de fonctionnement cumulé		729 212,82	
		(251 280,26 - 99 051,46) - 152 228,80	576 984,02 €

Le Président s'étant retiré du vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique
- Charge Monsieur le Président de signer la pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme, Le Président Francis DUPOUEY



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication et à sa transmission en Sous-Préfecture de Mirande

Le 3 mars 2026

Date d'affichage : 3 mars 2026